



## CONSEIL SYNDICAL

### Compte rendu de Séance du 28 mars 2023

Date de la convocation: 21 mars 2023

Lieu de la séance: Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

#### **Séance du 28 mars 2023**

**L'an deux mille vingt trois et le vingt huit mars à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges DUPUY**.

**Présents 44 :** Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Piere CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Marie Claude ARMAING MAKOA, Isabelle BANACHE, Pierre BOLLATI, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Stéphane FABRE, Alain FOURAIGNAN, Sylvaine GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 15 :** Holger SCHAACK, Maurice MORIN, Patricia TOUROLLE, Brigitte DUBREUIL.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Michel DARIO, Ahmed HAMADI, Pierre LAGARRIGUE, Martine LEZAT, Jocelin WIEDERHOLD.

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – secrétaire

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2022.

☞ *Adopté à l'unanimité*

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, M. SANCHEZ se présente.

## BUDGET EAU

### COMPTES ADMINISTRATIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

#### - COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2022

##### *INVESTISSEMENT*

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 3 467 519,22 € et le montant total des recettes à 5 768 011,93 €, avec un excédent antérieur reporté de 1 067 413 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CA 2022, avec un excédent d'un montant de 2 300 492,71 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

##### *EXPLOITATION*

Le montant total des dépenses de cette section pour l'année 2022 est de 10 599 283,38 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté de 1 123 689 € s'élève à 13 475 097,79 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CA 2022, avec un excédent avec report de 2 875 814,41 € soit 1 752 125,22 € sans report. *☞ Adopté à l'unanimité*

Le montant global de l'excédent 2022 se chiffre à 5 176 307,12 € avec une différence par rapport à l'excédent 2021 de 1 299 671,59 €.

Monsieur Dupuy précise que le compte de gestion eau 2022 est conforme au CA eau 2022 précédemment présenté, et le met aux voix *☞ Adopté à l'unanimité*

#### - AFFECTATION DES RESULTATS EAU 2022

Le résultat d'exploitation 2022 étant de 2 875 814,41€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2023 :

- ↳ 60% (1 725 488,65 €) en investissement
- ↳ 40% (1 150 325,76 €) en fonctionnement

Monsieur Dupuy met aux voix l'affectation des résultats 2022 pour le budget eau. *☞ Adopté à l'unanimité*

#### - COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022

##### *INVESTISSEMENT*

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2022 s'élève à 3 120 € et le montant des recettes à 54 900,47 € avec excédent antérieur reporté, ce qui donne un excédent 2022 pour la section investissement de 51 780,47 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section investissement du CA 2022, avec un excédent d'un montant de 51 780,47€. *☞ Adopté à l'unanimité*

##### *EXPLOITATION*

Le montant total des dépenses de cette section pour 2022 est de 1 729 397,50 € et le montant des recettes avec excédent antérieur reporté s'élève à 3 488 166,47 €, ce qui génère un excédent avec report 2022 pour la section exploitation de 1 758 768,97 €.

Monsieur Dupuy met aux voix la section exploitation du CA 2022, avec un excédent d'un montant de 1 758 768,97 €. *☞ Adopté à l'unanimité*

L'excédent global de 2022 pour la section assainissement représente la somme de 1 810 549,44 €. Le résultat de l'exercice s'élève à 261 068,98 €.

Monsieur Dupuy précise que le compte de gestion assainissement 2022 est conforme au CA assainissement 2022 précédemment présenté, et le met aux voix *☞ Adopté à l'unanimité*

#### - AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2022

Le résultat d'exploitation 2022 étant de 1 758 768,97€, il est proposé de l'affecter de la façon suivante sur le budget 2023 :

↳ 100% en fonctionnement

Monsieur Dupuy met aux voix l'affectation des résultats 2022 pour le budget assainissement. *☞ Adopté à l'unanimité*

Les votes ayant été effectués, Monsieur le Président reprend la direction de la séance et remercie l'Assemblée de la confiance qui lui a été témoignée par ce vote.

### BUDGET EAU

#### - BUDGET PRIMITIF EAU 2023

Le Budget Primitif a été débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

#### *INVESTISSEMENT*

Dépenses : le montant total des dépenses d'investissement à valider pour 2023 est de 8 596 000€.

Recettes : le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (8 596 000€).

En cette section investissement, les travaux représentent un peu plus de 6,6 millions, des travaux prévus pour le renouvellement et le renforcement de réseau, pour l'achat de terrains pour le PAT, pour la réhabilitation/extension de l'usine de Fousseret, la rénovation de châteaux d'eau et pour le renouvellement d'équipements à l'usine de Lherm avec le changement des membranes d'ultrafiltration et le solde du remplacement de l'ozoneur. Une enveloppe de 768 000€ est également prévue pour les prestations et achats divers comme les études, l'informatique, le matériel industriel, l'outillage, les compteurs, les véhicules etc... Les investissements seront financés par l'emprunt pour un montant de 1,67 M€, par l'excédent d'investissement 2022 et l'affectation des résultats de fonctionnement de 2022, par l'amortissement des biens pour un montant de 2,4M€ et par les subventions et remboursements divers pour 500 000€. M. le Président précise à l'assemblée qu'en moyenne le syndicat investit 3,5 M€ chaque année, mais cet investissement ne se fait pas au détriment d'autres travaux.

En termes de recettes, le budget s'équilibre avec l'excédent d'investissements reporté de 2022.

#### *FONCTIONNEMENT*

Dépenses : le montant total des dépenses de fonctionnement prévu au budget 2023 est de 12 076 000€.

Recettes : le montant total des recettes de fonctionnement prévu au budget 2023 est de 13 642 000€, ce qui donne un excédent avec report antérieur de 1 566 000€.

Mme la directrice précise que le budget a été augmenté d'1M€ pour pallier aux augmentations des charges générales comme l'électricité, le carburant, les réactifs pour les usines, le prix de la fonte pour l'équipe en régie. Une augmentation des recettes de fonctionnement liée à l'accroissement du nombre d'abonnés a été considérée.

M. le Président ajoute que pour la deuxième année consécutive le prix de l'eau n'a pas été augmenté, sauf pour les communes de Cazères et Couladère, leurs tarifs seront identiques aux autres communes du syndicat en 2023.

M. le Président rappelle que le budget s'est bâti en fonction d'une période d'augmentation des coûts (facture d'électricité doublée en janvier 2023).

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2023 des dépenses et des recettes pour la section investissement et la section exploitation :

*☞ Adopté avec 1 vote Abstention Mme Vitet*

*☞ Pour 43*

#### - EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 1 039,98€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes eau pour surendettement.

*☞ Adopté à l'unanimité*

#### - PROVISION POUR DEPRECIATIONS DE CREANCES EAU

Il convient d'autoriser la provision pour dépréciation de créances eau pour un montant de 70 000€ correspondant à 25% des créances non recouvrées de plus de deux ans en ajoutant les 96 000€ déjà provisionnés en 2022.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de provision pour dépréciation de créances eau.

*☞ Adopté à l'unanimité*

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### BUDGET PRIMITIF 2023

##### INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses : 59 318,47€.

L'excédent d'investissement 2022 de 51 780€ permettra de financer les achats prévus en 2023 qui concernent le renouvellement d'un véhicule léger, de licences, du logiciel de saisie des contrôles et de matériel informatique.

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2023 pour la section investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

*☞ Adopté à l'unanimité*

##### FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2023 est de 1 955 000 € et celui des recettes de 3 733 000 € (avec report de 2022).

Monsieur le Président met aux voix le budget prévisionnel 2023 pour la section exploitation présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

*☞ Adopté à l'unanimité*

#### - PROVISION POUR DEPRECIATIONS DE CREANCES ASSAINISSEMENT

Il convient d'autoriser la provision pour dépréciation de créances assainissement pour un montant de 14 000€ correspondant à 25% des créances non recouvrées de plus de deux ans en ajoutant les 17 000€ déjà provisionnés en 2022.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de provision pour dépréciation de créances assainissement.

*☞ Adopté à l'unanimité*

### **AVANCEMENT DES TRAVAUX**

#### - 49EME TRANCHE

Madame la Directrice rappelle que le montant du projet de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret est de 7 533 630€. Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) a rendu un avis favorable le 26 janvier 2023 sur la demande d'autorisation environnementale. L'arrêté préfectoral d'autorisation de début des travaux a été publié le 27 février 2023. Les travaux débiteront en avril 2023 pour une durée de 31 mois.

Un acompte de subvention est à demander sur le programme 2018, auprès du CD31.

M. le Président rappelle que l'usine du Fousseret est la première usine du syndicat. C'est une usine historique, elle a été conçue pour alimenter à l'origine toutes les communes qui sont à ce jour dans le Muretain, dans un principe de solidarité.

#### - 53EME TRANCHE

Cette tranche concerne la poursuite du renforcement de la conduite existante entre Berat, chemin de la Matasse, jusqu'à Longages initié dans la 51<sup>e</sup> tranche et poursuivi avec la 52<sup>e</sup> tranche : 3<sup>ème</sup> tronçon.

Les travaux sont finalisés pour un montant de 889 018€.

Les deux tranches de subvention du CD31 ont été perçues pour un montant total de 184 000€.

#### -TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 725 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Conduite de refoulement réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau : tronçon 1 : remplacement DN 200 F par DN 250 F sur 450 ml, dont 3 reprises de branchements, 2 poteaux incendie et 2 antennes. Les travaux sont finalisés.
- Conduite de refoulement réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau : tronçon 2 : remplacement DN 200 F par DN 250 F sur 1 536 ml, dont 2 reprises de branchements, 1 poteau incendie et 2 antennes. Les travaux sont en cours.
- Liaison Fustignac/Lussan.A : remplacement DN 125F par DN 140 PVC et 75 PVC sur 3 400ml, dont 23 reprises de branchement, 3 poteaux incendie et 9 antennes. Les travaux sont à venir sur 2023

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt.

#### -TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2023 sont estimés à 1 400 000€, tous les chantiers prévus sont présentés :

- Capens : reprise traversée Garonne pour le remplacement sur 100 ml DN 150 F- étude de faisabilité
- Cazères – toute la ville: reprise vannes de sectionnement, mise en sécurité dôme du château d'eau
- Cazères- allées centre ville : remplacement conduite DN 250F sur 180 ml et reprises de branchements – 2<sup>ème</sup> tranche
- Castelnau Picampeau- refoulement Fousseret : renouvellement conduite existante DN 200 F par DN 250 F sur 500 ml et traversée de ruisseau
- Fonsorbes-RD 632 centre village : remplacement conduite fonte par DN 250 + DN 140 PVC- reprise de branchements- 2<sup>ème</sup> tranche solde
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 500 ml avec 14 reprises de branchements- 2<sup>ème</sup> tranche solde
- Lahage - AJH : Réfection regard de comptage
- Lahage- route de Rieumes : reprise de branchements
- Lafitte Vigordane- chemin de la dourdouille : renforcement DN 110 PVC + reprise de branchements
- Lamasquère- route de l'Aussau : reprise de branchements
- Lavernose Lacasse-chemin de berges et rue des pyrénées : remplacement de conduite en DN 140 PVC- solde
- Longages- chemin de la peyonne : renforcement DN 140 sur 120 ml + DECI
- Pouy de Touges - route de Rieumes : remplacement conduite DN 140 PVC sur 400 ml- solde
- Rieumes- chemin de l'escouboué : remise à la côte de bouches à clé
- Rieumes- rue Commandant Delattre : reprise de 26 branchements en plomb
- St Elix – château d'eau : réfection génie civil coupole et dôme
- Ste Foy – route de lombez : renforcement DN 80 en DN 140 sur 1 000 ml- 1<sup>ère</sup> tranche
- Toutes communes : réfections de chaussée, réalisation et modification de branchements, interventions diverses

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du syndicat et par l'emprunt. Un emprunt sera à contracter pour finir les travaux sur les communes du Muretain Agglo.

Une subvention du Conseil Départemental sur le programme 2023 a été demandée pour les travaux de la traversée de Cazères (allées centre ville- 2<sup>ème</sup> tranche), les travaux au chemin de la Poumayre à Fontenilles (2<sup>ème</sup> tranche) et les travaux à Ste Foy de Peyrolières (route de lombez- 1<sup>ère</sup> tranche).

## -VERSEMENT D'INDEMNITES D'IMPREVISION

Il convient d'autoriser le versement d'indemnités d'imprévision pour les chantiers réalisés en hors tranche en 2022 qui ont engendrés des surcoûts pour les entreprises liés à la hausse exceptionnelle et imprévisible du prix des matières premières et de la fourniture de tuyaux en fonte et des pièces associées en particulier. Ces surcoûts ne peuvent pas être compensés uniquement par l'actualisation des prix prévue dans le cadre du marché à bons de commande passé en 2021 avec les entreprises concernées.

Ce versement d'indemnités doit être formalisé sous la forme d'une transaction entre les parties et être autorisé par délibération de l'autorité territoriale. Un modèle de transaction est présenté en annexe. Les montants et les chantiers correspondants sont :

- Fontenilles avec Fronton TP est de 15 142€
- Lherm avec Bayol est de 6 287€
- Le Fousseret avec Bayol est de 15 750€

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation de versement de ces indemnités d'imprévision.

☞ *Adopté à l'unanimité*

## - AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Les autres travaux à venir concernent :

- la finalisation du remplacement de l'ozoneur à l'usine de Lherm et de l'installation d'un ozoneur de secours : les essais de garantie seront effectués en mars
- le remplacement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de Lherm. Ces travaux sont estimés à 1 200 000€ HT. Le phasage sera réalisé sur plusieurs années, il faudra l'étudier avec le cabinet de maîtrise d'œuvre. La consultation pour choisir la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2023.

## ASSAINISSEMENT

### - BILAN DES CONTROLES

1 379 contrôles ont été effectués en 2022 : 211 pour les installations neuves, 150 pour les contrôles avant-vente, 1 101 pour le bon fonctionnement et 7 pour l'existant. 204 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

### - PREVISIONS CONTROLES 2023

Il est prévu de contrôler environ 1 425 installations en 2023, dont 150 pour des installations neuves, 150 pour des contrôles avant-vente, 1 025 pour du bon fonctionnement (dont 180 de 2021) et 100 pour de l'existant dont la commune de Casties Labrande et Montégut Bourjac.

## GESTION DU PERSONNEL

### ENTRETIENS PROFESSIONNELS / CREATION DE POSTES

Mme la directrice informe l'assemblée que les entretiens professionnels des agents sont en cours de finalisation. Elle présente la liste des agents proposés à la promotion interne et au changement de grade suite à ces entretiens :

Au service administratif :

- Marie Claude SENTENAC : proposition à la promotion interne de rédacteur
- Véronique FERNANDEZ : proposition à la promotion interne de rédacteur
- Sandra GOEPFERT : nomination au poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ➤ poste à créer

Au service direction technique eau potable :

- Frédéric CHEROBIN : proposition à la promotion interne d'ingénieur
- Fabien POUSSY : proposition à la promotion interne de technicien
- Christophe MATEU : proposition à la promotion interne de technicien

- Marc BALWENDER : proposition à la promotion interne de technicien
- Marc DUFAUD : proposition à la promotion interne d'agent de maîtrise
- Michel BROUSSET : proposition à la promotion interne d'agent de maîtrise
- Laurent CAMELIÈRE : proposition à la promotion interne d'agent de maîtrise
- Cyrille HEUGAS : nomination au poste d'agent de maîtrise principal ➤ poste à créer

M. Le Président met aux voix les deux postes à créer ☞ *Adopté à l'unanimité*

#### -RECRUTEMENTS EN COURS ET A REALISER

- Mathias CUGUILLERE a donné sa démission au 13/03/2023, un recrutement est en cours pour le remplacer.
- Florian GRISO a été recruté en octobre 2022 en accroissement temporaire d'activité pour trois mois. Il est proposé de le renouveler jusqu'à fin avril pour ensuite le stagiairiser au 1<sup>er</sup> mai 2023.
- Axel GALINIER a été recruté au 1<sup>er</sup> juillet 2022 en accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts pour trois mois, puis il a été renouvelé jusqu'à fin avril 2023 pour renforcer la relève et le changement des compteurs.
- Danielle CARLE a été recrutée au 1<sup>er</sup> octobre 2022 en accroissement temporaire d'activité au service RH pour trois mois, puis elle a été renouvelée jusqu'à fin avril 2023.
- Sonia MARTINEZ a été recrutée du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 en accroissement temporaire d'activité au service SIG pour le calage des fonds de plan et au service assainissement pour le reversement assainissement collectif, elle a été ensuite renouvelée jusqu'à fin juin.
- Othman CHAOULI a été proposé à la stagiairisation au 1<sup>er</sup> avril 2023, suite à son CDD de deux ans.

#### -ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE A L'ANNEE

Il est également proposé d'ouvrir trois postes en accroissements temporaires d'activité : trois postes d'adjoints techniques et un poste d'adjoint administratif, pour pallier plus rapidement aux absences ponctuelles de personnel et de réduire la dépense liée au recours aux agents intérimaires.

M. Le Président met aux voix ces quatre postes en accroissement temporaire d'activité ☞ *Adopté à l'unanimité*

## AUTRES THEMES

#### - MARCHES PUBLICS 2023

Mme la directrice présente la liste des marchés publics attribués et à lancer pour l'année 2023 :

- Achat de fonte pour l'équipe en régie (Le Fousseret/Castelnau-2<sup>ème</sup> tronçon) pour un montant de 141 708€ attribué à PAM ST GOBAIN le 19 janvier 2023
- Achat de produits de traitement charbon actif en grain pour un montant 50 000€ ➤ à lancer
- Travaux de pose des compteurs de vente d'eau (Muretain) pour un montant de 600 000€ ➤ à lancer
- Travaux de remplacement des membranes d'ultrafiltration usine de Lherm pour un montant de 1 200 000€ ➤ à lancer
- Réfection dôme château d'eau de Cazères pour un montant de 160 000€ ➤ à lancer
- Réfection génie civil château d'eau St Elix pour un montant de 130 000€ ➤ à lancer
- Installation armoire électrique château d'eau Labastide Clermont pour un montant de 35 000€ ➤ à lancer
- Maîtrise d'œuvre travaux de pose des compteurs de vente d'eau Muretain pour un montant de 20 700€ ➤ attribué au Cabinet Arragon
- Maîtrise d'œuvre travaux réfection château d'eau Cazères et St Elix pour un montant de 20 000€ ➤ à lancer
- Maîtrise d'œuvre travaux de remplacement membranes ultrafiltration usine de Lherm pour un montant de 36 000€ ➤ à lancer

M. Le Président met aux voix l'ensemble des marchés attribués et à lancer en 2023 (cf. tableau proposé) ☞ *Adopté à l'unanimité*

M. le Président rappelle que dans le cadre de la reprise de la compétence eau par le Muretain Agglo, le Préfet a réquisitionné le SIECT jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 afin d'assurer la distribution d'eau potable sur les 14 communes du Muretain, dans l'attente de la mise en service des compteurs de vente d'eau en gros qui seront installés par le SIECT. La négociation d'une convention de vente d'eau est à finaliser, elle n'est pas encore signée.

A la demande du Préfet, le SIECT a fourni un planning prévisionnel détaillé des travaux de pose des compteurs de vente d'eau et a retenu un maître d'œuvre début janvier pour assurer les études, la consultation des entreprises et le suivi des travaux. Sur les 35 compteurs comptabilisés, un tiers sont à poser sur des conduites positionnées en dehors du domaine public, les conduites seront donc à dévoyer sous chaussée ou sous accotement. Le Cabinet Arragon prévoit un délai de six mois de travaux de poses avec deux entreprises qui travailleraient en même temps.

L'estimation de ces travaux étaient en 2020 de 540 000€, aujourd'hui la pose de ces compteurs est évaluée à 621 000€ avec la maîtrise d'œuvre.

M. le Président mentionne le rapport de la cour des comptes sur le Sivom SAGE et rappelle que l'enquête sur la plainte déposée pour prise illégale d'intérêt est en cours, avec des perquisitions effectuées en octobre 2022 aux domiciles de Messieurs Delahaye et Delsol ainsi qu'au siège du Sivom SAGE et à la Mairie de Lavernose Lacasse.

Le SIECT est également toujours dans l'attente du jugement du Tribunal Administratif.

M. Chelle demande au Président la parole et souhaite lire un message de la part de M. Estrade Roland, élu au SIECT de 2008 à 2014 :

« Pour couper court aux esprits chagrins, je ne prends pas la parole pour soutenir M. BLANC en tant que tel mais pour soutenir un syndicat, ses usagers, et ses employés

Nous vivons dans un monde privé où les OPAs sont désormais choses courantes. Mais une OPA de Public à Public je trouve cela malsain, pour ne pas dire dégueulasse. J'étais de 2008 à 2014 un délégué assidu. Et j'ai vécu des décisions du bureau de l'époque, dirigé par Jean AYSSAGUER (pour lesquelles je n'étais pas toujours d'accord).

Nous avons augmenté, 2 années consécutives, la facture de 10%. Et les usagers ont également payé la facture à terme échoir, au lieu de terme échu (ce qui fait que les usagers ont payé 2 fois la facture, cette même année). Tous ses sacrifices, pour moderniser et créer des infrastructures, pour les communes du syndicat qui avaient de gros besoins : Fonsorbes en particulier.

Pour connaître certains élus des 14 communes qui nous lâchent, je sais que pour eux, les mots de justice ; d'équité, et de solidarité, ne sont pas des vains mots.

Et encore une fois, je me tourne vers eux pour leur demander un peu de courage politique et de s'opposer au projet de l'ogre Muretain ».

#### QUESTIONS DIVERSES

RAS

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20h10.

Le Président,  
Paul Marie BLANC

Le secrétaire de séance,  
Jean Christophe SANCHEZ

